

Délibération
n°2024.015

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

Objet:
Vote des taxes
2024

Absents avec procuration :
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux
d'imposition des taxes communales, sans augmentation.

	Taux 2023	Taux 2024	Produit fiscal
			Prévisionnel 2024
Taxe foncière (bâti)	37,53 %	37,53 %	753 227 €
Taxe foncière (non bâti)	26.69 %	26.69 %	23 461 €
Taxe d'habitation	21,22 %	21,22 %	128 721 €
Cotisation foncière des entreprises	21,89%	21,89%	79 110 €
TOTAL PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL			984 519 €

Monsieur le Maire rappelle que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 10 ans et qu'il faudra peut-être étudier cette possibilité l'année prochaine pour le financement des projets.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition 2024 tels que présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mars 2024